

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 14 octobre 2025
Délibération n°6-4

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle
Absents excusés : CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels de la redevance assainissement pour la collecte et le traitement des eaux usées :

- Abonnement annuel : 53 €
- m3 d'eau consommée : 0,95 €

Il propose de réévaluer les tarifs considérant l'évolution des coûts des prestations de maintenance soit :

- Abonnement annuel : **55 €**
- le m³ d'eau consommée : **0.98 €**

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter les tarifs à :

- Abonnement annuel : **55 €**
- le m³ d'eau consommée : **0.98 €**

Ces nouveaux tarifs figureront sur les factures établies à partir de l'exercice 2026 par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement des Vallées de l'Arbas et du Bas-Salat qui en assure le recouvrement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 07 octobre 2025
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

